

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS



Programme d'amélioration de la route 389  
entre Baie-Comeau et Fermont

Projets B, D et E (entre Baie-Comeau et Manic-5)

Audiences publiques sur l'environnement


**Exemples de mesures de protection  
environnementale**

20-21 octobre 2015

# ÉTAPES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

- Installation des bureaux de chantiers
  - Déboisement
  - Terrassements (déblais et remblais)
  - Ponts, ponceaux et drainage
  - Structure de chaussée
  - Pavage
  - Restauration des corridors abandonnés
  - Engazonnement et plantation
- Durant toute la durée des travaux de construction, des mesures de protection devront être mises en place notamment pour prévenir les problématiques d'érosion et l'apport de sédiments vers les cours d'eau et les milieux humides.





**Installation d'une estacade flottante dans  
une rivière en aval des travaux dès le  
début du chantier**

**Construction d'un chemin d'accès au pont  
temporaire stabilisé par empierrement**



Protection d'un cours d'eau par le recouvrement d'un batardeau à l'aide d'une membrane imperméable









**Bassin de sédimentation, en aval des travaux, nettoyé périodiquement afin d'assurer l'efficacité de rétention des sédiments**





# Pontage temporaire pour la traversée d'un cours d'eau par la machinerie





Protection de la bande riveraine d'un cours d'eau par l'installation d'une barrière à sédiments de type géotextile







**Stabilisation des sols par la pose d'une membrane géotextile**

**Série de bermes filtrantes et de trappes à sédiments dans un fossé**



**Stabilisation de la bande riveraine d'un fossé relocalisé  
par la pose d'un matelas de fibre de bois et par  
engazonnement**

**Série de bermes filtrantes**

